



République Française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

Présent(e)s : Mesdames EVRARD Elisabeth, GROISEAU Stéphanie, PETIT Nathalie, TEILLOUT Aurélie et Messieurs BERNAUDEAU Mickaël, LEMAITRE Thierry, TEXIER Cédric, TRICARD Pierre.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames BOISARD Nathalie, DORET Stéphanie, SOULET Chantal et Messieurs CHAIGNE Bertrand, DESMIERS Victorien, NZECK- SAM- NDECK Armand (pouvoir à T. LEMAITRE), RENOUX Julien.

Secrétaire de séance : Madame EVRARD

Date de la convocation : 29 octobre 2019

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 30 septembre 2019

Le compte rendu est approuvé.

2) Personnel communal

- Demande de participation financière à la retraite d'un agent de l'ex SIVU

Les statuts du SIVU n'ont pas été retrouvés ni par la commune de Germond/Rouvre, ni par la Préfecture. La commune de Germond propose donc de répartir la contribution en proportion des heures travaillées dans chaque commune, soit 70 % pour Germond/Rouvre et 30 % pour Sainte Ouenne. Par conséquent, la contribution de la commune s'élève à la somme de 2015.05 €.

Les membres du conseil acceptent cette répartition.

- Chèques cadeaux

Les années précédentes, le conseil a voté l'attribution d'une somme de 80 € par agent.

M. le Maire propose de renouveler l'opération, les finances le permettant.

Le conseil municipal abonde dans ce sens et pour une somme équivalente de 80 €/agent.

- Renouvellement contrat prévoyance

La convention concernant le contrat de prévoyance vient à échéance au 1^{er} janvier 2020.

Le centre de gestion a procédé à un appel d'offres et a été retenue la Mutuelle Nationale Territoriale. Ce contrat permet le maintien de salaire en cas d'arrêt de travail, un capital en cas de décès pour les ayant-droits...Chaque agent est libre d'adhérer.

La commune participait à hauteur de 10 € par mois et par agent.

Les membres du conseil acceptent la résiliation de l'ancien contrat et l'adhésion à ce nouveau contrat dans les mêmes conditions financières qu'auparavant.

- Infos diverses

Des agents demandent pour la gestion informatisée de la garderie une formation, en particulier sur Excel.

Il a été demandé plusieurs devis dont un devis à Damien GENDRON, micro entrepreneur pour une formation individualisée et adaptée aux besoins et horaires des agents. Le devis est de 795.00 € pour 10h30 d'enseignement.

Le conseil donne son accord.

Deux contrats PEC arrivent à échéance au 31/12/2019. La commune étudie toutes les possibilités pour le remplacement ou le renouvellement de ces contrats.

3) Point travaux

- Mairie : les travaux de carrelage et de mise aux normes de la fosse septique auront lieu à partir du 18 novembre.

- Logements communaux : les travaux de toiture des logements locatifs de la rue Disleau sont en cours.

- Salle des Fêtes : Il y a une mauvaise odeur provenant des toilettes. Le passage d'un spécialiste est demandé.

- Voirie : Les travaux de voirie (compétence intercommunale) devraient débiter le 18 novembre.

- Elagage : M. le Maire a demandé au SIEDS de procéder à l'élagage, pour la commune, de certains arbres



République Française

chemin de la Pierredière, ceux-ci pouvant impacter son réseau. Le SIEDS interviendra fin octobre.

4) Tarifs salles des fêtes et des jeunes 2020

Comme chaque année, une discussion s'engage sur l'évolution des tarifs des salles communales. Aucun entretien ou embellissement particulier n'ayant été réalisé, les membres du conseil maintiennent les tarifs actuels. De plus en plus, les salles sont réservées ou pré-réservées longtemps à l'avance. Certaines personnes informent de l'annulation à la dernière minute, ne permettant pas de répondre à une autre demande de location. Il est donc proposé d'insérer, au contrat de location, un délai minimum de 15 jours pour informer de l'annulation, en deçà duquel la contribution financière sera due.

5) PLUI

- Enquête publique

L'enquête publique sur le PLUI aura lieu du 8 janvier au 11 février 2020. L'intercommunalité a fixé le nombre de permanences du commissaire enquêteur à une par commune, 2 au siège de la Communauté à Champdeniers. La date retenue à Sainte Ouenne est celle du samedi 8 Février 2020 de 9h à 12h en mairie.

Chacun, chacune pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des pièces qui l'accompagnent et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête dans toutes les communes de l'intercommunalité. Les observations pourront également être transmises par mail ou par courrier.

- Zonage : avis du conseil sur le projet définitif

Les cartes définitives correspondent aux cartes présentées lors de l'étude du zonage et ont repris les observations du conseil municipal.

6) Subventions : demande des Act'ouennais, autres associations

- Act'ouennais

Les panneaux de décors ont besoin d'une mise aux normes anti-feu.

L'association a besoin de 10 panneaux (décors enfants/adultes). Le prix unitaire est de 139.77 € soit une somme totale de 1397.70 €.

Les membres du conseil acceptent la prise en charge de la moitié du prix par la commune, soit 698.85 €.

- SEP

La SEP, courant 2020, souhaite organiser une animation avec le concours de Deux Sèvres Environnement et demande l'aide de la commune pour la prise en charge de cette animation à l'école à hauteur de 383.00 €.

Le conseil municipal donne son accord et valide la recherche de subvention pour cette intervention.

- Autres Associations

Certaines associations sollicitent la commune, d'autres jamais. Par souci d'équité, le conseil propose de verser une subvention à l'ACCA et au Club des Aînés pour 250 € chaque.

7) Budget participatif du Département

Le département propose une participation financière pour la réalisation de projets, visant à l'amélioration du quotidien des deux sévriens et dans l'intérêt collectif, émanant des habitants ou d'associations des Deux Sèvres.

Le dépôt des idées et projets doit être réalisé avant le 31 janvier 2020, pour une étude entre le 3 février et le 31 mars. Les projets seront soumis au vote des deux sévriens de plus de 11 ans du 3 avril au 20 mai 2020. En juin 2020, Ceux qui seront sélectionnés seront financés par le Département, lequel consacre une somme de 2 millions à l'ensemble.

Le plafond est de 100 000 € par projet d'investissement avec une participation du département de 80 % maximum.

Il est proposé la mise en place d'une commission et de faire appel à des associations, SEP et APE, pour réfléchir sur une proposition de réalisation sur la commune en vue de moderniser l'aire de jeux des petits située devant la salle des jeunes.



8) Ecole

- Choix de l'entreprise pour déplacement du modulaire

Aucune offre n'a été présentée. L'architecte a donc relancé le marché pour réponse au 12 novembre. De ce fait, un nouveau conseil municipal est prévu le 14 novembre pour effectuer le choix du prestataire.

- Etude prêt

Les taux de prêt étant actuellement très bas ainsi que l'endettement de la commune, M. le Maire se propose de faire une étude comparative des propositions des banques ; un prêt pouvant être nécessaire pour financer les travaux de l'école, dans l'attente du versement des subventions, du remboursement de la TVA et pour la réalisation de la deuxième tranche.

9) Questions diverses

- SIAH : un bilan du milieu aquatique est en cours. Un passage de la technicienne de rivière, Cécile POUGET et du bureau d'étude DCI Environnement, sur les parcelles privées est prévu au cours de cette étude qui durera 14 mois.

- Rendez vous pour le 11 novembre à 10H45 à la salle des jeunes, à 11H00 au monument aux morts pour la cérémonie.

- Date à retenir : Vœux du maire le 18 janvier 2020

La prochaine réunion de conseil se tiendra le 14 novembre 2019 à 19h30 à la Mairie.

Fait à Sainte Ouenne, le 12 novembre 2019
Le Maire,